



APPEL A CANDIDATURE

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

Commune de Bollène

Centre Communal d'Action Sociale

Conformément à l'article L.123-6, R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Bollène doit être renouvelé à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
 - Les associations familiales
 - Les associations de retraités et de personnes âgées
 - Les associations de personnes handicapées
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'association ci-dessus
Les représentants doivent être proposés par leur association
L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Bollène

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

Date limite de dépôt des candidatures

Le mardi 7 avril 2026 à 17 h 00
Mairie de Bollène – place des Récollets – 84500 Bollène

Monsieur Anthony ZILIO
Maire de Bollène

